

Appel à rassemblement mardi 17 novembre à 18h devant la préfecture

Les violences policières ne doivent pas disparaître des écrans

Le même jour, le Comité contre les violences policières de Lyon publiera une enquête sur deux ans de suivi des plaintes contre la police en manifestation. Il démontre concrètement que sans images, il n'y a ni enquête, ni procès possible contre la police. La proposition de loi « pour une sécurité globale » qui entend mettre toutes les images entre les mains du ministère de l'Intérieur revient à lui donner tout pouvoir.

Communiqué – Lyon le 14 novembre 2020



Le cauchemar d'Orwell est en passe de se réaliser. D'un côté, le glaçant « télécran » de surveillance de la population décrit dans 1984 continue de se développer. La proposition de loi « pour une sécurité globale » (LSG, qui sera débattue dès ce mardi 17 novembre à l'Assemblée) souhaite étendre de manière considérable les possibilités de captation et de transmission « en temps réel » des images de police (caméras piéton, drones) aux centres de commandement, permettant à la fois de diriger les opérations de maintien de l'ordre, de repérer les infractions et d'identifier leurs auteur-ices. Ces nouvelles techniques permettront de mieux « étouffer, intimider et criminaliser » les mouvements sociaux. De nouvelles techniques qui seraient mises au service de la volonté gouvernementale. Au passage, en légalisant le dispositif des drones, le Parlement reconnaît implicitement qu'ils étaient jusqu'ici utilisés sans aucune autorisation, au nez et à la barbe des juridictions censées contrôler de tels dispositifs, et de la CNIL. Comme à Paris, la décision du Conseil d'État censée interdire les drones en manifestation, datée de mai 2020, a été bafouée à Lyon, comme a pu le constater le Comité, par exemple lors de la manifestation du 17 octobre 2020.

Répression physique et judiciaire des preneur-euses d'images

De l'autre côté, la « novlangue » gouvernementale risque de prendre un coup d'accélérateur. Comme le ministre de l'Intérieur ne veut pas entendre parler de violences policières, il s'apprête à en supprimer toute trace. L'article 24 de la LSG prévoit en effet de restreindre drastiquement toute possibilité de capter et de diffuser des images de policiers en action. Cette possibilité est pourtant déjà quasiment inexistante. D'abord, les policiers du maintien de l'ordre se cagoulent et enlèvent leurs numéros d'identification. En dépit de toute la réglementation en vigueur, cette pratique a lieu avec l'accord implicite de la hiérarchie. Surtout, ils ne cessent de harceler et agresser physiquement les personnes qui prennent des images, y compris les journalistes clairement identifiés. Pourtant, les prises de vue de policiers sont légales à ce jour. Qu'en sera-t-il demain si la proposition de loi est adoptée ? La réponse est hélas évidente : la répression physique et judiciaire des preneur-euses d'images sera multipliée au point de devenir totalement dissuasive.

Toutes les images aux mains du ministère de l'Intérieur ?

Or, le Comité de Lyon contre les violences policières publiera ce mardi 17 novembre une enquête sur deux ans de suivi des plaintes contre la police en manifestation. Deux conclusions apparaissent : d'abord comme chacun-e l'a déjà bien compris, sans images les procès ne peuvent aboutir à la condamnation de policiers, soit qu'ils restent non identifiés, soit que leur parole reste considérée comme une preuve suffisante. Mais il y a plus important encore : très souvent, il n'y aurait pas eu du tout d'enquête si des images des violences commises n'avaient pas été prises puis médiatisées. La justice devenant aveugle, la fin des images signifierait donc la fin des procès. Aux côté de nombreuses organisations¹, le Comité appelle à un rassemblement devant la préfecture, ce mardi 17

novembre à 18h pour refuser les mesures orwelliennes proposées par le législateur. La question des images revient à poser celle du contrôle. Si la loi passe, toutes les images seront aux mains du ministère de l'Intérieur.

1 ATTAC, Alternatiba, Collectif intermittents et précaires, CGT, Conseil national de la nouvelle résistance, Extinction Rebellion, Fakir, Gilets Jaunes, LDH, Syndicat des avocats de France, Solidaires, Youth for climate, etc.

Comité contre les violences policières (Lyon)

Surveillonsles.art.blog

Twitter : @SurveillonsLes

FB : Comité de liaison contre les violences policières